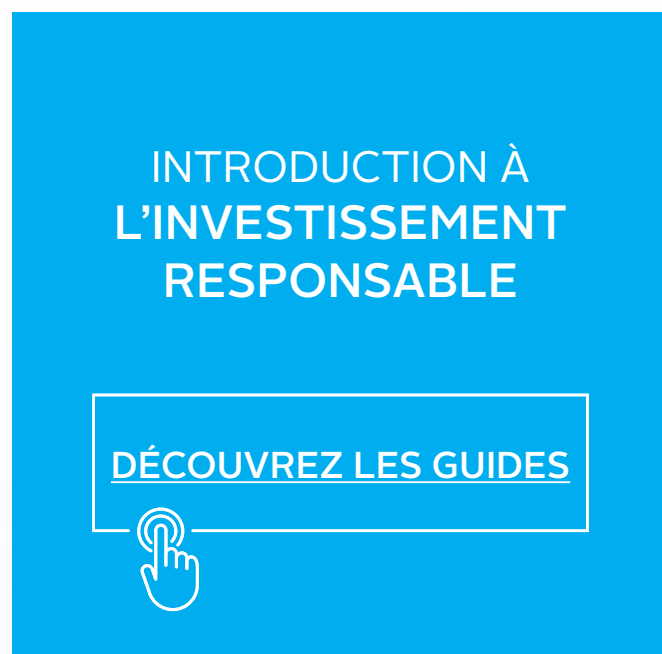


GUIDE D'INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

SYNTHÈSE

- Ce guide résume ce que sont les droits humains et comment les investisseurs institutionnels et leurs conseillers peuvent les gérer dans le cadre du processus d'investissement.
- Le guide est organisé en deux grandes parties :

L'importance des droits humains		
Définition des droits humains	Grandes étapes des droits humains	Pourquoi les droits humains sont importants pour les investisseurs institutionnels
Approches que peuvent adopter les investisseurs institutionnels		
Politique, gouvernance et stratégie	Engagement	Reporting



- Le guide se termine par un aperçu de notre programme pluriannuel visant à promouvoir le respect des droits humains au sein du système financier. Le guide contient d'autres ressources liées à ce programme.
- Pour plus d'informations, [veuillez nous contacter via notre page « Contact »](#) ou envoyez un courriel à social@unpri.org

PARTIE 1 :

LA PERTINENCE DES DROITS HUMAINS

DÉFINITION DES DROITS HUMAINS

L'idée des droits humains est aussi simple que puissante : les personnes ont le droit universel d'être traitées avec dignité. Chaque individu a le droit de jouir des droits humains sans discrimination, quels que soient sa nationalité, son lieu de résidence, son genre, son origine nationale ou ethnique, sa couleur de peau, sa religion, sa langue ou toute autre situation. Les droits humains sont liés, interdépendants et indivisibles.

La responsabilité des entreprises en matière de respect des droits humains se fonde sur les normes internationalement reconnues en la matière – entendues, au minimum, comme celles énoncées dans les textes suivants :

	Charte internationale des droits humains (comprenant la Déclaration universelle des droits humains, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ses deux protocoles facultatifs)	La Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les huit conventions fondamentales
Exemples de droits couverts	<ul style="list-style-type: none">■ Non-discrimination■ Santé■ Niveau de vie adéquat■ Liberté d'expression■ Vie privée■ Salaire décent	<ul style="list-style-type: none">■ Absence de travail forcé■ Absence de travail des enfants■ Absence de discrimination au travail■ Liberté de former un syndicat, d'y adhérer et de négocier collectivement■ Droit à un environnement de travail sûr et sain

D'autres instruments ont défini les droits humains des personnes appartenant à des groupes ou populations particuliers – par exemple les enfants, les minorités ethniques ou religieuses et les populations autochtones – en reconnaissant qu'ils peuvent avoir besoin d'une protection spécifique pour jouir pleinement des droits humains sans discrimination. Certaines juridictions disposent également de lois régionales et nationales plus strictes¹

Les droits humains constituent le fondement du pilier « social » du terme « ESG » (questions environnementales, sociales et de gouvernance). Dans la pratique, les facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance sont interdépendants. Par exemple, les changements climatiques sont avant tout considérés comme une question environnementale, mais ils ont un impact significatif sur les droits humains.

¹ OHCHR (2012), [La responsabilité des entreprises en matière de respect des droits humains : Guide interprétatif](#), p.9-12

ÉTAPES IMPORTANTES DANS L'ÉLABORATION DES NORMES EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS



1948

Déclaration universelle des droits humains signée au lendemain des ravages de la Seconde Guerre mondiale



2011

Le Conseil des droits humains des Nations unies approuve officiellement les Principes directeurs des Nations unies



2013

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits humains précise que les Principes directeurs des Nations unies s'appliquent aux investisseurs institutionnels



1966

Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques (ratifiés en 1976)



2011

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont mis à jour pour refléter les Principes directeurs des Nations unies



2017

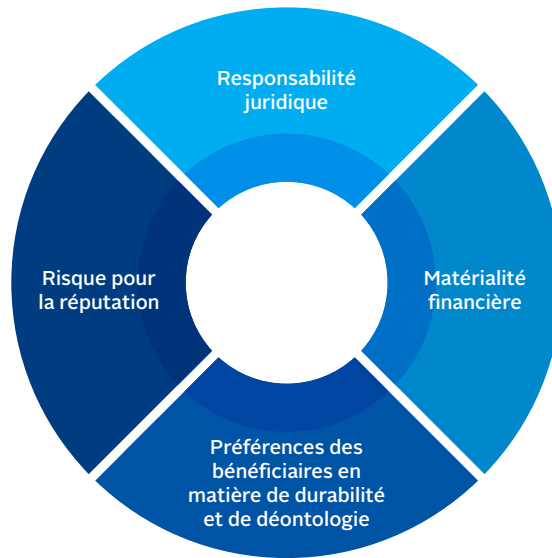
Guide de l'OCDE à l'usage des investisseurs institutionnels

Document de travail

[Pourquoi et comment les investisseurs doivent-ils agir en matière de droits humains ?](#)

POURQUOI LES DROITS HUMAINS SONT IMPORTANTS POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

De nombreuses forces contraignent les investisseurs institutionnels à respecter et à protéger les droits humains. Ces forces sont notamment :



RESPONSABILITÉ JURIDIQUE

Les investisseurs institutionnels ont la responsabilité de respecter les droits humains par le biais d'une série d'exigences en matière de politique et de processus, telles que définies dans les [Principes directeurs des Nations unies \(UNGPs\) relatifs aux entreprises et aux droits humains](#).

Les Principes directeurs des Nations unies reposent sur trois piliers :



LE DEVOIR DE PROTECTION DE L'ÉTAT

Les États doivent se protéger contre les violations des droits humains sur leur territoire et/ou dans leur juridiction, y compris par les entreprises. Cela implique de prendre des mesures appropriées pour prévenir, enquêter, punir et réparer ces abus par le biais de politiques, de législations, de réglementations et de décisions efficaces.



LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE RESPECT

Les entreprises, y compris les investisseurs institutionnels, doivent respecter les droits humains. Cela signifie qu'elles doivent éviter de porter atteinte aux droits humains d'autrui et remédier aux conséquences négatives en matière de droits humains auxquelles elles sont associées.



L'ACCÈS À LA RÉPARATION

Les États et les entreprises s'attendent à ce que les personnes affectées puissent demander réparation pour tout préjudice qu'elles ont subi du fait des activités de l'entreprise, par le biais de mécanismes de réclamation.

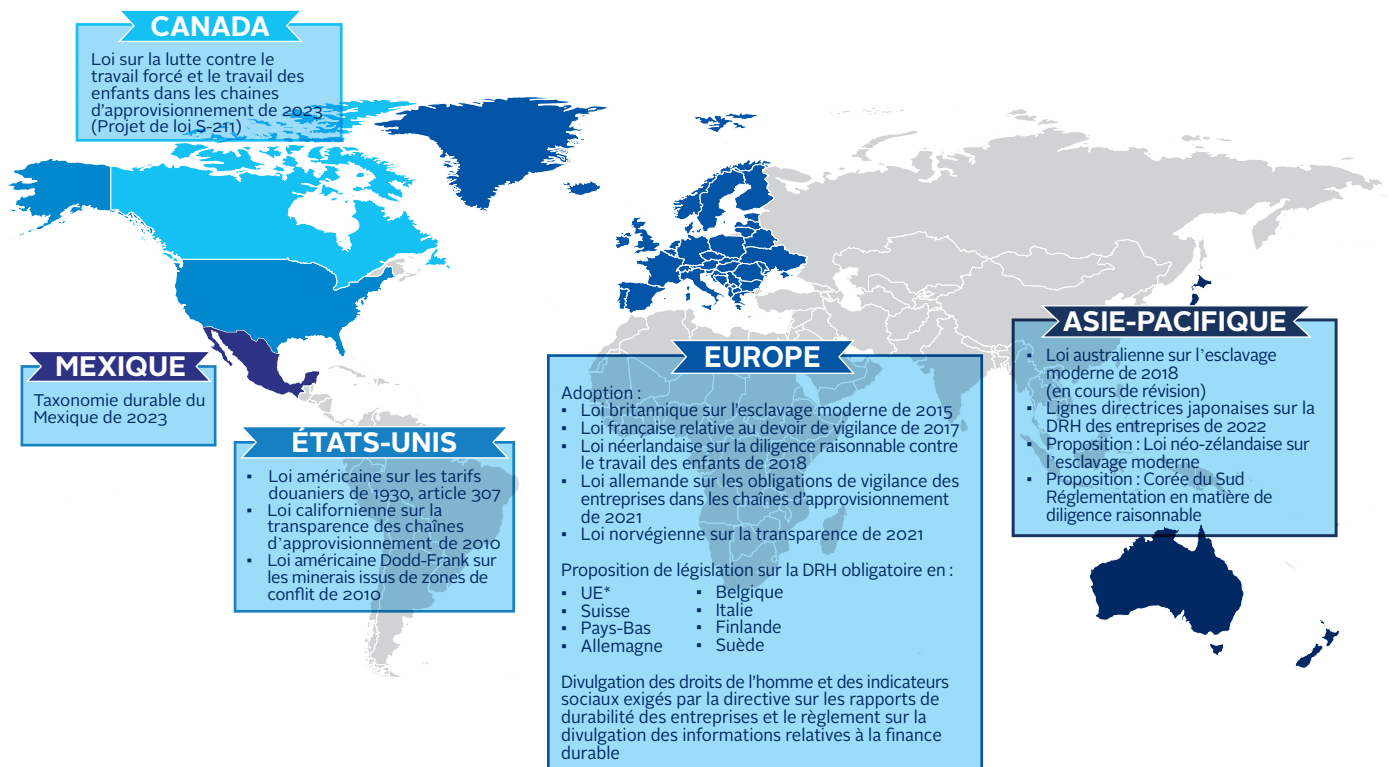
Les [Principes directeurs de l'OCDE à l'usage des entreprises multinationales](#) s'alignent sur les Principes directeurs des Nations unies. Les Principes directeurs de l'OCDE constituent un instrument juridique international auquel adhèrent de nombreux gouvernements dans le monde. Les investisseurs institutionnels peuvent faire l'objet de plaintes par l'intermédiaire d'un point de contact national (PCN) de l'OCDE s'ils ne respectent pas ces normes. Suite à un certain nombre d'affaires de PCN contre des investisseurs institutionnels, l'OCDE a publié des [Orientations techniques détaillées](#) en 2017 sur la manière dont les investisseurs doivent se conformer.

Il existe également des réglementations régionales sur les droits humains qui s'appliquent aux investisseurs. Par exemple, dans l'UE, des obligations d'information sur les droits humains ont déjà été introduites par le biais du

[Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers](#) (SFDR) et les garanties minimales de la taxonomie européenne.

En dehors de l'UE, plusieurs pays ont adopté ou proposé des lois sur le devoir de diligence, la transparence des chaînes d'approvisionnement et l'esclavage moderne. (Voir le graphique ci-dessous.)

Les taxonomies sociales, qui visent à définir clairement ce qui constitue un investissement social, sont envisagées dans un certain nombre de régions, y compris l'Union européenne². En 2023, le Mexique a lancé une taxonomie durable qui comprend des critères d'évaluation technique visant à identifier les investissements qui contribuent à l'objectif social de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes³.



* Il s'agit notamment des législations proposées sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable, de la réglementation sur les produits exempts de déforestation et de l'interdiction d'importer des produits issus du travail forcé.

2 Plateforme sur la finance durable (2022), [Rapport final sur la taxonomie sociale](#)

3 Gouvernement mexicain (2023), [La Taxonomía Sostenible De México](#)

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

Les facteurs liés aux droits humains doivent être pris en compte par les investisseurs car ils peuvent avoir une incidence sur les rendements financiers.

Les questions relatives aux droits humains peuvent influencer de plusieurs manières sur les performances des différentes entreprises bénéficiaires. Par exemple, les entreprises peuvent être confrontées à des coûts opérationnels et juridiques plus élevés en raison de conflits communautaires⁴, et elles peuvent se voir infliger des sanctions juridiques considérables si elles ne gèrent pas les données privées de manière appropriée⁵.

Les investisseurs institutionnels sont soumis à des risques systémiques dont les effets s'étendent au-delà d'une entreprise, d'un secteur ou d'une zone géographique uniques. L'aggravation des inégalités de revenus, qui empêche des groupes d'individus de jouir de leurs droits économiques et sociaux, est un exemple de problème systémique en matière de droits humains. L'accroissement des inégalités de revenus (tant dans les pays développés que dans les pays en développement) entraîne une volatilité des conditions économiques et une polarisation politique qui ont un impact sur la performance des investissements⁶.

Les investisseurs ont également un rôle à jouer dans l'allocation des capitaux aux activités économiques et aux actifs qui respectent les droits humains. Les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés en 2015 lors d'un sommet des Nations Unies. Les objectifs visent à « réaliser les droits humains de tous »⁷. Des investissements substantiels sont nécessaires pour atteindre les ODD⁸.

EXEMPLE DE LA MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE DES QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS HUMAINS

Un tribunal français a confirmé les accusations de complicité de crimes contre l'humanité à l'encontre du cimentier Lafarge pour les mesures qu'il a prises afin de maintenir en activité son usine en Syrie après le déclenchement de la guerre civile. Lafarge, qui a fusionné avec la société suisse Holcim en 2015, a admis avoir effectué des paiements à des groupes terroristes en Syrie. Ces paiements visaient à aider l'entreprise à se procurer du matériel et à faire en sorte que son personnel puisse continuer à accéder à son usine dans le pays. [Lafarge s'est vu infliger une amende de 778 millions de dollars É.-U.](#) par le ministère américain de la Justice en rapport avec ces paiements.

PRÉFÉRENCES DES BÉNÉFICIAIRES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE DÉONTOLOGIE

Un nombre croissant de bénéficiaires d'actifs souhaitent s'assurer que leur argent est investi de manière conforme à leurs valeurs⁹, notamment le respect des droits humains.

La promotion des droits humains pour des raisons déontologiques est au cœur de la mission de certains investisseurs institutionnels, en particulier des fondations. C'est pourquoi la gestion de leurs portefeuilles tourne autour des considérations relatives aux droits humains.

RISQUE POUR LA RÉPUTATION

Les médias, les ONG et d'autres groupes de pression suivent la manière dont sont alloués les fonds des investisseurs institutionnels. L'implication d'investisseurs institutionnels dont les placements portent atteinte aux droits humains suscite une grande attention. Le respect des droits humains permet de se prémunir contre les atteintes potentielles à la réputation.

Ressources PRI

- [Investir en lien avec les résultats des ODD : cadre de référence en cinq parties](#)
- [Comprendre et s'aligner sur les préférences des bénéficiaires en matière de durabilité](#)

4 Harvard Kennedy School, SHIFT et l'Université du Queensland (2014) [Costs of Company-Community Conflict in the Extractive Sector](#)

5 Barron's (2023) [Meta Stock Dips After Getting Fined a Record \\$1.3 Billion by the EU](#)

6 Voir OCDE (2014), [Trends in Income Inequality and its Impact on Economic Growth](#); Pepijn Bergsen et al (2022) [The Economic Basis of Democracy in Europe](#), et Qiaoqiao Zhyu (2021), [Investing in Polarized America: Real Economic Effects of Political Polarization](#)

7 HCDH [Le HCDH et le Programme de développement durable à l'horizon 2030](#)

8 CNUCED (2023) [Plus d'investissements sont nécessaires pour remettre les objectifs mondiaux sur la bonne voie](#)

9 PRI (2021), [Comprendre et s'aligner sur les préférences des bénéficiaires en matière de durabilité](#)

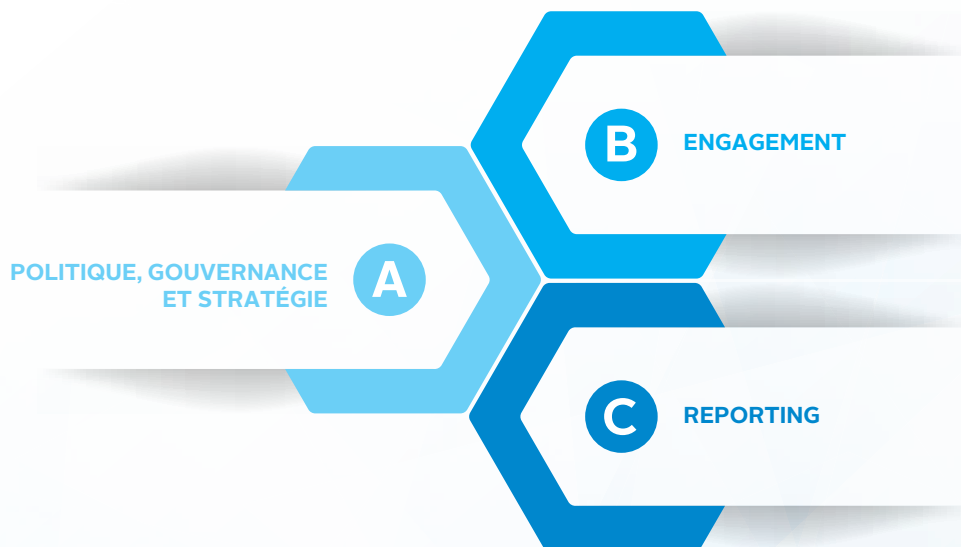
PARTIE 2 :

APPROCHES QUE PEUVENT ADOPTER LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Les investisseurs institutionnels ont la responsabilité de respecter les droits humains. Cependant, les leviers disponibles dépendent de leurs ressources, de la répartition des classes d'actifs et de la gestion interne ou externe des actifs.

Cette section du guide d'introduction est destinée aux investisseurs institutionnels qui externalisent principalement la gestion de leurs placements. Elle couvre les trois domaines suivants :

Les investisseurs institutionnels qui gèrent des actifs en interne peuvent se référer à la liste de ressources figurant à la fin de cette section pour obtenir des conseils supplémentaires sur la manière dont ils peuvent agir en matière de droits humains.





A. POLITIQUE, GOUVERNANCE ET STRATÉGIE

Principe PRI n° 1 : « Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement. »

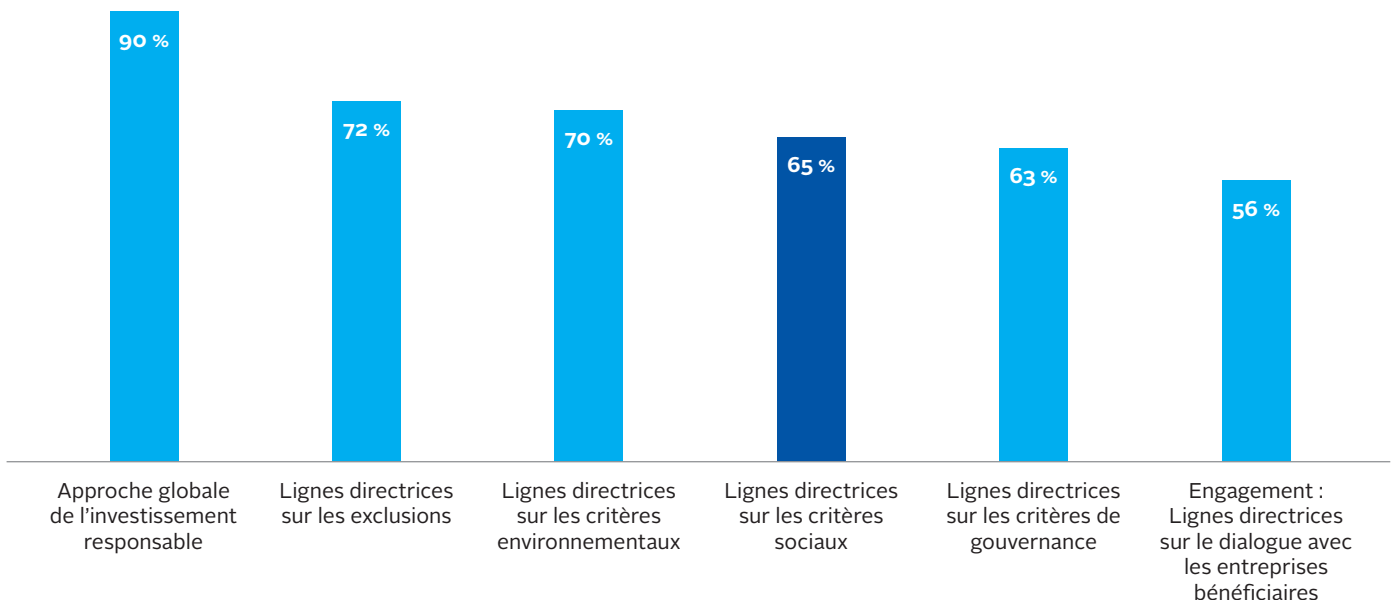
Dans un premier temps, les investisseurs institutionnels peuvent s'engager à respecter les droits humains internationalement reconnus. Il est de bonne pratique que la politique soit :

- approuvée au niveau le plus élevé de l'entreprise ;
- communiquée à l'ensemble de l'organisation ;
- et intégrée dans les cadres de gouvernance, les systèmes de gestion, les convictions en matière d'investissement et la stratégie afin d'éclairer les décisions d'investissement, l'engagement auprès des entreprises bénéficiaires et le dialogue politique.

Nous avons créé une [banque d'engagements politiques des signataires en matière de droits humains](#) qui sont cohérents avec les Principes directeurs des Nations unies. Les investisseurs institutionnels peuvent s'en servir comme points de référence pour l'élaboration de leurs propres politiques.

Au cours du cycle de reporting 2023 des PRI, 65 % des investisseurs institutionnels ont déclaré avoir des politiques publiques couvrant les questions sociales, comme le montre la figure 1.

Éléments de la politique des investisseurs institutionnels signataires des PRI accessibles au public



Source des données : Cadre de reporting des PRI 2023

EXEMPLES DE QUESTIONS RELATIVES À LA DILIGENCE RAISONNABLE

- Quelles sont les principales questions relatives aux droits humains que le gestionnaire de placements s'efforcera de traiter ?
- Comment les risques identifiés ont-ils affecté / affecteront-ils les décisions d'allocation et les activités de gestion ? Donnez des exemples.
- Comment les progrès sont-ils suivis ?
- Comment et à quelle fréquence les progrès et les mises à jour seront-ils communiqués ?

Il est important que les engagements des investisseurs institutionnels en matière de droits humains soient compris et mis en œuvre par leurs gestionnaires de placements. L'alignement des approches en matière de droits humains peut être évalué lors de la sélection et du suivi des gestionnaires. L'encadré ci-dessus donne des exemples de questions que les allocataires peuvent poser aux gestionnaires concernant leurs processus de diligence raisonnable en matière de droits humains. Une évaluation complète des performances en matière de droits humains couvrirait d'autres domaines, tels que les dispositifs de gouvernance d'une organisation en matière de droits humains.

Les investisseurs institutionnels peuvent utiliser les informations divulguées par le biais du [Cadre de référence des PRI](#) pour évaluer l'approche en matière de droits humains de leurs gestionnaires d'investissement potentiels ou existants. Dans nos [orientations](#) sur les indicateurs relatifs aux droits humains de nos modules de rapport, nous expliquons comment ils correspondent à la responsabilité en trois parties décrite par les Principes directeurs des Nations unies.

Les organismes d'allocation peuvent également intégrer le respect des droits humains dans les conditions des accords contractuels. Le [Modèle de mandat ICGN-GISD](#) fournit des exemples de clauses.

Il est important de noter que la capacité et la responsabilité de respecter les droits humains s'étendent à toutes les catégories d'actifs. Les mesures qu'un investisseur en actions peut prendre pour gérer les questions relatives aux droits humains diffèrent de celles dont dispose, par exemple, un investisseur en dette souveraine, mais la responsabilité demeure. Voir la liste des ressources à la fin de cette section pour des conseils spécifiques à la classe d'actifs sur l'action en faveur des droits humains.

ÉTUDE DE CAS

VFMC : Lutter contre l'esclavage moderne grâce à l'engagement des gestionnaires externes

Victorian Funds Management Corporation (VFMC) est un investisseur institutionnel australien. Le fonds déclare qu'il s'engage à respecter des pratiques de travail responsables et qu'il s'oppose à toute forme d'esclavage.

Il effectue des contrôles préalables spécifiques sur les gestionnaires en placements en exercice afin de comprendre comment ils identifient, évaluent et atténuent le risque d'esclavage moderne. Cela inclut également cette question dans ses processus de vérification préalable à l'investissement et insère des clauses contractuelles pertinentes dans les nouveaux accords de gestion des placements.

La diligence raisonnable menée en 2021 a mis en évidence la variabilité de la compréhension des risques liés à l'esclavage moderne par les responsables et, par conséquent, de la solidité de leurs processus de gestion des risques. Le VFMC a profité de l'occasion pour former les gestionnaires à son approche et pour partager les approches qu'il avait vu d'autres adopter afin d'élever les normes de pratique.

[Consultez l'étude de cas complète sur notre site Web.](#)

B. ENGAGEMENT

L'engagement consiste à user de son influence pour améliorer et protéger la valeur globale à long terme des actifs dont dépendent les intérêts des clients et des bénéficiaires. Les investisseurs institutionnels peuvent mener des activités de gestion – soit directement, soit par l'intermédiaire de gestionnaires de placements et d'autres prestataires de services – afin d'honorer leurs engagements en matière de droits humains et de poursuivre leurs objectifs dans ce domaine.

Les investisseurs peuvent choisir de s'engager avec différents groupes de parties prenantes sur les questions relatives aux droits humains. Il s'agit notamment des bénéficiaires des placements, des gestionnaires externes, des décideurs politiques, des experts de la société civile et des droits humains, des syndicats et des parties prenantes concernées.

Les investisseurs institutionnels peuvent mener des activités de gestion de manière indépendante ou collaborer pour exercer leur influence collective. Nous avons lancé le programme [Advance](#) pour permettre aux investisseurs institutionnels de travailler ensemble sur les droits humains et les questions sociales.

C. REPORTING

Grâce à des rapports réguliers, les investisseurs institutionnels peuvent tenir les bénéficiaires et les autres parties prenantes informés de leurs politiques, pratiques et impacts en matière de droits humains. La divulgation peut prendre de nombreuses formes, y compris des rapports sur le développement durable et la publication d'études de cas. Le [Cadre de reporting des PRI](#) permet aux signataires de divulguer des informations sur leur approche des droits humains.

Les législateurs exigent de plus en plus souvent des rapports publics sur les indicateurs des droits humains. Par exemple, les entreprises qui atteignent certains seuils, y compris certains investisseurs institutionnels, sont tenues de faire rapport dans le cadre du SFDR de l'UE.

PRI et ressources externes

Bases de données

- [Repères en matière de droits humains pour les investisseurs : aperçu](#)
- [Engagements des investisseurs en matière de politique des droits humains : aperçu](#)
- [Études de cas sur les droits humains](#)

Documents de travail

- [De quelles données les investisseurs ont-ils besoin pour gérer les risques liés aux droits humains ?](#)
- [Les droits humains dans le cadre de la dette souveraine : le rôle des investisseurs](#)

Outil de l'investisseur

- [Modèle de mandat ICGN-GISD](#)

Conseils techniques

- [Comment identifier les risques en matière de droits humains : guide pratique de la diligence raisonnable](#)
- [Le devoir de diligence en matière de droits humains pour les investisseurs des marchés privés](#)

Orientations en matière de reporting

- [Recommandations des PRI 2023 en matière de reporting sur les droits humains](#)

LES PROCHAINES ÉTAPES

Nous avons un programme pluriannuel pour promouvoir le respect des droits humains au sein du système financier. Pour ce faire, nous continuerons à :

- aider les investisseurs institutionnels à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations unies grâce au partage des connaissances, à des exemples et à d'autres documents pratiques ;
- accroître la responsabilité des signataires en intégrant des questions relatives aux droits humains dans le cadre de reporting des PRI ;
- faciliter la collaboration entre les investisseurs par le biais de [l'initiative Advance](#) pour relever les défis de l'industrie en matière de droits humains ;
- promouvoir des mesures politiques qui permettent aux investisseurs et aux bénéficiaires de placements de gérer les questions relatives aux droits humains ;
- et produire des données significatives qui permettent aux investisseurs de gérer les risques pour les personnes.

CRÉDITS

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

- Eilidh Wagstaff
- Nikolaj Halkjaer Pedersen
- Soh-Won Kim
- Davide Cerrato
- Toby Belsom

RÉVISION

- Rachael Revesz

CONCEPTION

- Will Stewart